

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

Service prévention des risques – Groupe risques chroniques et impacts

Noms des inspecteurs : Gilles CROIZÉ-POURCELET et Sébastien LAUER

Date de la lettre d'annonce de l'inspection : SO

Date de l'inspection : 12 février 2014

Type d'inspection : approfondie ou courante ou ponctuelle
 inopinée ou annoncée
 planifiée ou circonstancielle

Motif de la planification : l'inspection a été réalisée dans le cadre de l'action nationale 2014 au titre des broyeurs VHU agréés.

Société : Acyclea

Régime administratif :
Autorisation (A)

Commune : Saint-Apollinaire (21850)

Activités : Centre VHU, broyeur VHU, transit et traitement de déchets non dangereux
(D3E, ferrailles, ...)

Liste des installations inspectées : l'ensemble du site.

Thème :

- la gestion des déchets (provenance des VHU, traçabilité, stockage, traitement et élimination des déchets, gestion des D3E) ;
- la gestion de l'établissement (clôture, voies de circulation, ...) ;
- le respect du cahier des charges de l'agrément broyeur VHU.

Référentiels de l'inspection :

- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 12 octobre 2007 ;
- Arrêté portant renouvellement d'agrément de centre VHU et broyeur du 30 octobre 2013 (agrément n°PR210018 D-B).

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

M. Pierre CHAPET : directeur d'exploitation.

La visite d'inspection a montré que le site est saturé en terme de stockage de VHU et nécessite des actions rapides pour se mettre en conformité.

De plus, il a été constaté :

- que le revêtement des voies de circulation est endommagé à certains endroits ;
- qu'une vanne d'isolation des réseaux nécessite d'être remise en état et que la signalétique des deux vannes est à améliorer ;
- la nécessité de délimiter (marquage au sol) les zones dédiées au stockage des déchets (VHU et déchets en attente de broyage) ;
- un stockage de 300 véhicules pour 120 VHU autorisés.

Suites envisagées :

Propositions de suites au préfet.

Liste des documents établis suite à la visite :

- Lettre à l'exploitant ;
- Tableau des constats ;

- Planche photographique.

Date et signature :

Les rédacteurs	Le vérificateur et approbateur
Le 10 mars 2014	Le 10 mars 2014
Inspecteurs de l'environnement, SIGNE,	Le responsable du groupe risques chroniques et impacts, SIGNE,
Sébastien LAUER et Gilles CROIZÉ-POURCELET	Yves LIOCHON